

Recherches en Langue et Littérature Françaises
Revue de la Faculté des Lettres
Année 11, No 20, Automne-hiver 2018

De quelques concepts spécifiques à la conception d'une grammaire Pour une démarche onomasiologique*

Danial Basanj**

Professeur assistant, Université Shahid Beheshti

Résumé

Dans cet article il s'agit de mettre l'accent, par une approche descriptivo-analytique, sur certains concepts qui président à la conception d'un type particulier de grammaire, à savoir la grammaire du sens. On examinera d'abord certains critères généraux de l'élaboration des grammaires. Seront ensuite décrits et analysés les concepts sur lesquels pourra se fonder une grammaire du sens. On verra comment ces concepts, issus d'une acception, d'une vision onomasiologiques du langage et la communication, créeront une sorte de corrélation entre plusieurs notions dépassant les cadres strictement linguistiques de l'entreprise de conception grammaticale. Des exemples de deux grammaires du sens viendront compléter, à la fin, les discussions théoriques.

Mots-clés : grammaire, sémantique, sujet parlant, discours, usages, élaboration.

* **Date de réception:** 2017/10/09

Date d'approbation: 2017/12/21

** **E-mail:** d_basanj@sbu.ac.ir

Introduction

L'élaboration d'une grammaire pose plusieurs questions. Le grammairien-concepteur doit faire face, comme le précise B. Combettes, à des *difficultés inhérentes* à l'élaboration de toute description linguistique « qu'il s'agisse de synchronie ou de diachronie ; le fait de prendre en compte le changement, la dimension chronologique, ne simplifie guère, bien au contraire, les points délicats que sont, par exemple, l'établissement d'une nomenclature, la disposition et la structuration des contenus, ou, à un niveau plus théorique, les prises de position par rapport à telle ou telle école, à telle ou telle approche » (Combettes, 2012, p. 69). En ce qui concerne le type de grammaire qui fait le sujet de notre étude, on constate cette prise de position théorique et conceptionnelle dans l'avant-propos de la grammaire du sens (désormais G.D.S) de Patrick Charaudeau, là où il précise qu'une « telle grammaire n'est possible que si elle résout le problème de la diversité des théories linguistiques » tout en considérant une *tradition des études linguistiques* « qui a établi un consensus autour de certains concepts et procédés de description des systèmes de la langue » (Charaudeau, 2005, p. 4). A cette tradition linguistique s'ajoute une deuxième *difficulté*, si l'on emprunte le terme utilisé par B. Combettes, celle de l'existence d'une *tradition grammaticale*. L'auteur du même avant-propos explique que cette deuxième tradition « essentiellement scolaire, a mise en place une grammaire morphologique qui décrit les *parties du discours* (formes et syntaxe) et les *composantes de la phrase* (propositions), à l'aide d'une *nomenclature* (nom, adjectif, verbe, proposition principale ou subordonnée, etc.) ». (*Ibid.*)

Cette quête des principes, des lignes directrices régissant l'élaboration des grammaires, constitue aujourd'hui une problématique importante auprès des linguistes-grammairiens. Le numéro 176 de la revue *Langue française* en témoigne. Dans leur article intitulé « *Écrire une grammaire du français aujourd'hui* » paru dans le même numéro de *Langue française*, T. Arnavielle et G. Sioufi énumèrent, entre autres, certains critères sur la base desquels

toute conception de grammaire pourrait, à notre avis, être examinée et même autoévaluée. En voici quelques-uns à titre d'exemple (Arnavielle et Sioufi, 2012, p. 6) :

- Les principes de présentation : alphabétique, thématique, par unités d'analyse, par classes de mots ?
- La démarche : sémasiologique ou onomasiologique, comme cela a été le cas autrefois ?
- Les limites de la description grammaticale : incluant ou non la « matière phonétique et graphique », les morphèmes, la dimension textuelle ?
- Les principes de consultation : en respectant l'organisation traditionnelle des grammaires en paragraphes se superposant aux indications de pages ? en utilisant des renvois ? des encarts ? des listes ? des index ?
- L'attitude adoptée envers les exemples : attestés, forgés, littéraires, impliquant la diachronie ? quantitativement importants ? représentatifs ?
- L'attitude envers « la norme » ou ce qui est envisagé comme normatif (ou prescriptif)
- L'attitude envers les divers types de variation. Sont-ils tous représentés ? Y a-t-il des choix faits ?
- L'attitude envers la théorisation : explicitée ? implicite ? revendiquant son aspect innovant ? se réclamant ouvertement d'une école de pensée, de façon exclusive ou ouverte ? s'appuyant sur le partage de choix reçus par la tradition ?
- La terminologie : néologique ? sur quelles bases ? restauratrice ? homogène ? *ad hoc* ?
- Le rapport aux travaux existants : filiation ? rupture ? polémique ?
- Le rapport aux modèles et traditions autres que français.

Le besoin de créer (des listes) de critères pouvant mener un jour à la création d'un référentiel de conception des grammaires se fait nécessairement sentir. Un tel référentiel doit, idéalement, être exhaustif et représentatif de tout type de grammaire ; il doit

comprendre les critères de conception adoptés et proposés par chaque grammairien-concepteur, l'inverse, à notre avis, ne serait pas justifiable. C'est donc en adoptant une démarche inductive que ce futur référentiel, imaginaire pour le moment, pourrait voir le jour.

Dans cet article nous essayons de sortir certains critères de conception que P. Charaudeau a proposés dans ses publications de ces dernières années. Ces critères correspondent plus précisément à l'élaboration d'une G.D.S ; ils pourront bel et bien faire partie du futur référentiel dont on a parlé plus haut. On verra que chaque critère est de nature hybride, cela veut dire que chacun peut recouvrir plusieurs domaines dont certains dépassent le cadre des faits strictement linguistiques (sociologie de la communication, à titre d'exemple).

L'idée principale est de démontrer comment ces critères de conception se relient et fonctionnent à l'intérieur d'une G.D.S ; pour ce faire nous aurons recours à l'analyse des mêmes principes sur la base de deux G.D.S, celles de P. Charaudeau, surtout, et de Geneviève-Dominique de Salins¹. Certaines synthèses seront illustrées à l'aide d'exemples.

De la définition des concepts à leur analyse

Dans son article intitulé « Une grammaire pour s'exprimer et réfléchir », Charaudeau propose un ensemble de critères et d'idées qu'une G.D.S peut prendre en compte dans son élaboration. Cet ensemble correspond, à notre avis, au système d'analyse sociocommunicative que l'auteur de l'article a développé depuis plus de vingt ans dans ses œuvres ; là où l'utilisateur de la langue, en tant qu'acteur social, exprime ses intentions de communication à l'aide d'une langue qui ne peut pas exister en dehors de ses macrostructures discursives, ce qui exige la prise en compte des usages variés de la même langue dans tout projet de sa description.

La grammaire et les usagers de la langue

La première option de cette base théorique concerne l'idée essentielle de l'organisation de toute grammaire sémantique, celle de

l'approche onomasiologique. Une grammaire sémantique essaie de décrire la langue à partir des opérations conceptuelles qui sous-tendent la communication du sujet parlant avec d'autres sujets ; ainsi peut-on charger une grammaire sémantique d'un rôle de conciliateur entre les *intentions communicatives* du sujet parlant et les *formes* qui permettent d'exprimer ces intentions. Donner la primauté au sens, dans la conception d'une grammaire, aura comme conséquence une mise en *forme* entièrement différente de celle des grammaires morphosyntaxiques (traditionnelles).

Afin de clarifier cette différence de mise en forme entre la grammaire traditionnelle et la grammaire sémantique nous rappelons, à titre d'exemple, que la tradition grammaticale au lieu de parler du phénomène de *la qualification* attribue des chapitres distincts à l'*adjectif* (comme une partie de la sphère du nom), l'*adverbe* (comme une partie de la sphère du verbe ou parmi les mots invariables), et aussi aux *propositions* (relatives, attributives, adjectivales, adverbiales, complément de nom) alors que toutes ces trois catégories formelles se regroupent sous une unité sémantique, celle de *la qualification*.

Il est à préciser que la grammaire sémantique s'engage à résoudre l'amalgame que la grammaire traditionnelle a introduit dans la classification des formes, qui consiste à mélanger des critères de forme et de sens (par exemple, *adjectif* et *adverbe* sont définis, dans la grammaire traditionnelle, comme des mots que l'on joint à d'autres mots pour en modifier le sens). À ce propos une G.D.S, tout en regroupant les moyens linguistiques qui permettent à l'utilisateur de la langue de pouvoir exprimer une intention de communication, exclut ceux qui dépendent d'une autre intention et un autre sens, même s'ils sont identiques du point de vue formel ou fonctionnel.

D'autre part, l'organisation opérationnelle des formes à partir des catégories d'intention pourra aussi regrouper une série de moyens linguistiques dont les intitulés sont différents d'un point de vue formel et fonctionnel (dans une grammaire traditionnelle) ; par

exemple à l'intention d'*identifier les êtres* du monde appartiennent des formes qui l'expriment des points de vue différents :

1. l'*article* du point de vue de l'*actualisation*
2. le *possessif* du point de vue de la *dépendance*
3. le *démonstratif* du point de vue de la *désignation*

La particularité de ces formes consiste en la *spécificité de sens* (actualiser, dépendre, etc.) que chacune d'entre elles pourra effectivement apporter à la tâche intentionnelle d'*identifier les êtres*. Cette confusion dans la catégorisation des moyens linguistiques formels fondée essentiellement sur des critères fonctionnels et faisant appel de temps en temps à des critères sémantiques, devient de plus en plus sérieuse quand les grammaires traditionnelles, elles-mêmes, n'arrivent pas à un consensus fiable sur un sujet comme par exemple celui des *indéfinis* :

« Des ouvrages plus récents n'ont pas manqué de faire remarquer qu'il s'agit là d'*un fourre-tout assez hétéroclite...* (*La Grammaire d'aujourd'hui*, Flammarion) qui aboutit à *des listes assez confuses* (*Grammaire du Français contemporain*, Larousse). *Le Bon Usage* de M. Grévisse (1975), lui-même, commence par dire que les indéfinis *se joignent au nom pour marquer, en général, une certaine idée de quantité et de qualité, ou une idée d'identité, de ressemblance, de différence.* » (Charaudeau, 2005, p. 279)

Afin d'exemplifier ce genre d'inconvénients d'ordre classificatoire dans les grammaires morphosyntaxiques, Charaudeau indique que « *les difficultés de classement de ces mots [indéfinis] tiennent en effet au fait, d'une part qu'ils peuvent fonctionner grammaticalement comme des déterminants (chaque), des pronoms (chacun), des adjectifs (quelconque), des pro-adjectifs (tel), d'autre part qu'ils servent à exprimer tantôt des quantités (plusieurs, certains, quelques, etc.), tantôt des qualités diverses (l'un... l'autre, le même, tel, etc.).* » (*Ibid.*, p. 280). Tout aussi bien pour les propositions *subordonnées relatives, conjonctives, participes* qui se

trouvent, par le classement morphologique, dans les chapitres séparés des grammaires à partir de leurs noms alors qu'elles devraient en effet être regroupées autour de l'intention : *qualifier des êtres*.

Reste à dire, après avoir rappelé brièvement certaines incompatibilités entre la tradition grammaticale et la G.D.S, que la question des *catégories d'intention* constitue le défi numéro un de la conception de toute G.D.S. À ce sujet Charaudeau prévoit un schéma hypothétique des catégories d'intention (2001, p. 29) dans lequel pour parler, communiquer, comprendre il faudrait :

- *nommer* les êtres du monde (noms propres et noms communs)
- les *identifier* (les déterminants)
- les *qualifier* (les processus d'adjectivation)
- *décrire les événements* dans lesquels ils s'inscrivent (le verbe-action)
- les *situer* dans l'espace et dans le temps (prépositions, adverbes, temps des verbes)
- donner les *motifs* et/ou les *conséquences* de ces actions (conjonctions et propositions de cause/but et conséquence)
- préciser qui parle et quel est le *point de vue* du sujet parlant (la pronominalisation et la modalisation)

Quel rapport établir entre langue et discours?

La prise en compte de la notion du *discours* dans son rapport avec la *langue* assurerait l'originalité de toute grammaire du sens. Bien que dans cette option théorique, la notion de discours soit mise face à celle de la langue, l'enjeu principal consiste à délimiter la portée sémantique des mots constituant le discours ; autrement dit, en passant au niveau discursif, le seul fait de connaître les catégories de sens ne remédie pas autant au phénomène d'*effet de sens* que l'utilisation de chaque mot pourra véhiculer vu le contexte et la situation où il s'emploie. On se rend compte cependant que l'emploi des différentes formes appartenant à une même catégorie de sens produit des *effets de sens* particuliers dans les contextes variés.

La notion d'*effet de sens* est développée dans la grammaire sémantique de Charaudeau et il en a cité des alternatives ou des équivalents existant dans d'autres théories linguistiques. Elle se nourrit en effet du double Langue/Discours. Le dilemme repose, à nos yeux, sur la proposition de Gustave Guillaume de ce double quand il dit, dans ses *Leçons de linguistique*, « *que la langue est un entier fini, susceptible d'être décrit partie par partie, élément par élément, dans le plan matériel, qui est celui du lexique, et dans le plan formel, qui est celui de la grammaire ; tandis que le discours, lui, a devant lui une infinitude : il peut se renouveler sans limitation. Tandis que la langue, elle, est un ensemble fini, limité, de ressources.* » (Guillaume, 1947-48, p. 166). Il continue à préciser ensuite que le discours est, d'une manière tout à fait générale, producteur d'*unités d'effet* et que les *unités de puissance* se produisent par la langue.

Ces deux dernières notions guillaumiennes apparaissent, au niveau des signes du langage, au tout début du fondement théorique de la G.D.S de Charaudeau pour faire passer les concepts de *sens de langue* et *sens de discours* :

« On dira que tout signe possède un sens constant qu'il faut considérer, non comme un sens plein, mais comme un *sens en puissance*, disponible pour être utilisé dans des situations diverses qui lui donneront sa spécificité de sens. Le sens constant pourra être appelé *sens de langue* et le sens spécifique, situationnel, pourra être appelé *sens de discours*. » (Charaudeau, 2005, p. 15)

Pour relier les définitions citées par les deux linguistes on dira que le *sens de discours* correspond aux *unités d'effet* et le *sens en puissance* aux *unités de puissance* guillaumiennes. D'après Guillaume la construction des *unités de puissance* est le fait de la langue et celle des *unités d'effet* est le fait du discours.

Les effets de sens sont, à son avis, multiples comme par exemple :
a) les nuances tirées du système des temps et des modes avec un

nombre restreint de formes ; b) les nuances tirées de l'emploi des deux articles français *un* et *le* là, où l'article *le* sert à *identifier*, mais ce faisant il permet d'exprimer des effets de discours, d'après Charaudeau (CIEP 2001, p. 26) particuliers de, par exemple, : *familiarité* (On se retrouve au bistrot du coin.) ou d'*antonomase* (le X par excellence) comme dans un menu (la Sole dans son beurre noir). L'article *un*, en revanche, produira un effet de *singularité* ou d'*unicité* comme dans un inventaire ou dans « j'ai pêché une sole de 3 kg ». L'article peut aussi lancer l'interlocuteur en relation polémique vis-à-vis du sujet parlant tout en étant l'élément d'*identification*, puisque *le* met l'interlocuteur en lieu et place de quelqu'un qui sait alors que *un* le met en lieu et place de quelqu'un qui ne sait pas.

Le fait de catégoriser la langue à partir des intentions de communication aboutit, dans une grammaire sémantique, à la représentation notionnelle de la langue. Nous savons tous que si l'on cherche la racine des grammaires de type sémantique, il faut nécessairement avoir recours aux idées qui sont à la base de l'approche notionnelle-fonctionnelle. Alors en ce qui concerne le schéma des catégories sémantique de la langue dans une G.D.S, il se situe au niveau notionnel de l'élaboration de celle-ci, tandis que l'aspect fonctionnel du sens, ou de catégories de sens, prend en compte les faits de langage en fonction *des enjeux communicatifs* qu'ils révèlent et des *effets de discours* qu'ils peuvent produire.

Dans une G.D.S telle que celle de Charaudeau, le côté *fonctionnel* du sens (sens en communication) est pris en compte et présenté à l'intérieur de l'intitulé de sa grammaire par le mot « expression ». Le volet « expression » dans cette G.D.S revient donc à une partie de l'appellation que le Conseil de l'Europe a donnée dans son approche proposée à l'époque (approche fonctionnelle) et assure l'aspect fonctionnel du sens.

Sur un plan cognitivo-pragmatique, nous constatons que la prise en compte de *l'arrière-plan notionnel non verbalisé* (chez le sujet

parlant) à partir duquel la quête des formes d'expression serait possible chez le sujet, nous mène à voir une autre dimension de l'étude des structures de la langue que les grammaires traditionnelles ignorent en général, mais qui est, ou doit être, valorisée sur la base théorique d'une G.D.S. Cet arrière-plan notionnel mentionné par le mot *Représentation* (Courtilon, 1989, p. 113) dans un article de J. Courtilon est ce qui, dans une G.D.S doit exister et être élaboré comme une base assurée de sens/intention (coté notionnel) à partir de laquelle l'*expression* serait possible (coté fonctionnel). Ainsi, ce qui fait démarquer une G.D.S d'autres sortes de grammaire c'est ce lien entre la *notion* et la *fonction* qui fait qu'il y ait rapport entre l'*entrée* des données et la *sortie* par des tâches communicatives chez le sujet parlant. Par conséquent on peut prétendre qu'une G.D.S est pragmatique de nature, sinon il serait sans intérêt de décrire toute une base sémantique des faits de la langue sur laquelle s'installent ses formes, sans laisser cette base se réaliser en parole, sans qu'il y ait un *acte de parole* ni une pratique contextualisée des intentions qui donnent naissance, à leur tour, au discours et aux *effets de discours* tout aussi importants que les effets de sens.

L'élément qui fait relier le sens et l'expression dans une G.D.S ne serait, à notre avis, que le *sujet parlant* lui-même. La G.D.S situe celui-ci entre les *moyens de production de discours* et le *discours* ; ces moyens, certes d'entrée intentionnelle, feront objet des analyses dialectiques du sujet parlant qui cherchera à se traduire à partir de ses intentions et en élaborant un discours (qui produit naturellement un texte). Le sujet parlant a donc comme devoir de connaître non seulement les entrées intentionnelles décrites dans les catégories sémantiques d'une G.D.S, mais aussi de jouer son rôle de médiateur conscient - ou encore de *metteur en scène*, selon Charaudeau - en ayant recours aux *modes d'organisation du discours* correspondants à une *situation de communication* :

« Ainsi, pourra-t-on faire comprendre que les catégories de la langue n'existent que dans la mesure où elles sont au service du discours [...] » (Charaudeau, CIEP 2001, p. 26.)

Usage, en tant que critère de conception

La problématique des *exemples* et enfin la dernière option théorique préalable à la conception d'une G.D.S est la compréhension *des usages*² les plus divers par celle-ci. L'essentiel dans cette option revient au fait que le *sens* naît du *contraste*. Le contraste concerne la différence entre exemples, textes, situation de communication, genres discursifs, espaces socioculturels à partir desquels une G.D.S sera conçue.

En ce qui concerne les usages, ils sont qualifiés, par Charaudeau, de *divers*. La diversité est certes due à la productivité générative potentiellement existante à la base des unités linguistiques de toute langue. Précisons tout de suite que s'il y a des nouveaux usages et des nouvelles formes d'expression, c'est d'abord le dynamisme des langues vivantes qui l'exige, mais en effet l'émergence de ces formes et usages ne se fait pas pour des raisons mécaniques et structurales à l'intérieur de la langue, il existe parce que l'homme a toujours besoin de s'exprimer de nouvelles façons : pour toute nouvelle intention il faut un nouveau moyen d'expression. D'après Charaudeau l'un des moyens de mesurer des usages est la *situation* qui pourra fonder une certaine quantité d'usages :

« Les usages sont divers, mais en même temps ils tendent à se stabiliser, à se normaliser dans le cadre des situations où ils apparaissent. » (Charaudeau, 2001, p. 24)

Il est certainement pour la même raison que dans une G.D.S « aussi les exemples doivent-ils être empruntés à des textes issus de situations de communications orales et écrites, appartenant à différents genres discursifs : littéraires (poésie, romans, chansons) ; non littéraires (journaux et médias, publicité, tracts, slogans, manuels d'instruction, notices techniques, etc.) ; et même conversationnels. » (Ibid.)

La vision de Charaudeau, à ce propos, va au-delà même des registres linguistiques en ce qui concerne la typologie des *exemples* dans la base théorique des G.D.S et en arrive à la diversité socioculturelle des espaces d'où proviennent ou doivent provenir ces exemples. C'est ainsi que l'on pourrait échapper à ce qu'il nomme un *ethnocentrisme* franco-français pour qu'on puisse ensuite se fournir des *contextes discursifs* différents où une seule catégorie de langue pourrait agir et produire des *enjeux de sens* particulièrement variés.

Ce souci de variété typologique des exemples relève de la notion du texte telle qu'elle est présentée dans la G.D.S de Charaudeau. Le texte en tant que composante de l'acte de communication « *représente le résultat matériel de l'acte de communication. Il témoigne des choix conscients (ou inconscients) que le sujet parlant a fait dans les Catégories de langue et les Modes d'organisation du discours, en fonction des contraintes imposées par la Situation.* » (2005, p. 634). Il mentionne ensuite que les types de textes ne se confondent pas avec des types de discours puisqu'en effet un même type de texte pourra être le résultat d'un ou plusieurs modes d'organisation de discours et de l'emploi de plusieurs catégories de langue. Par exemple dans un type particulier de texte comme le texte publicitaire (affiche de rue, magazine, etc.) les modes de discours dominants étant l'*énonciatif* et *descriptif*, il y aura d'autres modes de discours comme *narratif* (quand on raconte une histoire) et *argumentatif* (publicités plus ciblées et spécialisées).

Pour donner une idée de ce que peut être la diversité typologique des exemples (textes authentiques surtout) dans une G.D.S, nous présentons ensuite des exemples extraits de deux G.D.S différentes, celle de P. Charaudeau et celle de G.D. de Salins.

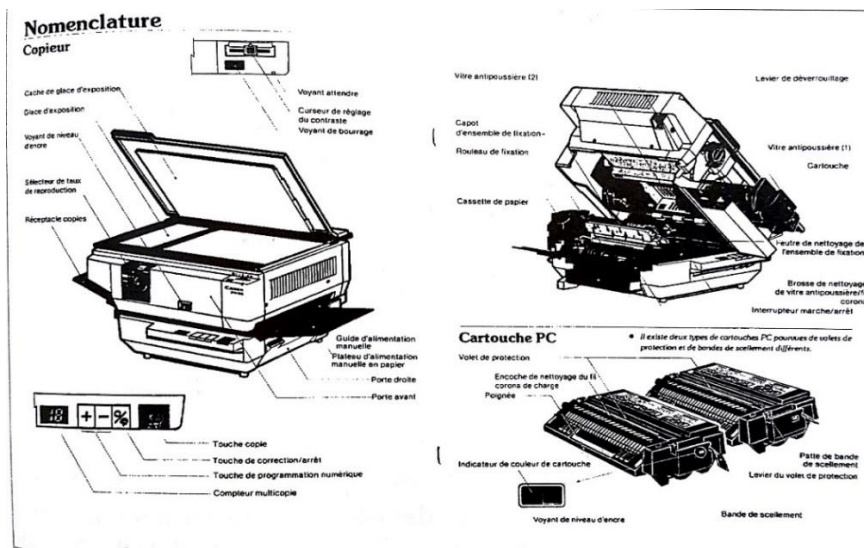
D'abord un exemple de type *conversationnel* que celle-ci présente dans le chapitre *Argumentation et opérations logiques* de sa G.D.S pour démontrer l'emploi interactionnel et communicatif des *traces argumentatives* en tant que *mots du discours* argumentatif (*en effet,*

en fait et *au fait*) se manifestant dans un type de texte à savoir le dialogue ;

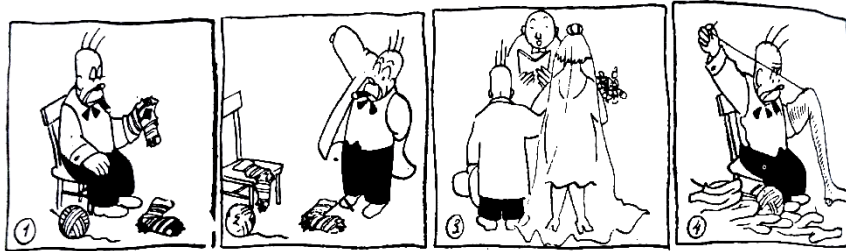
- Vous gagnez bien votre vie. Vous n'êtes pas à plaindre !
- *En effet*, économiquement, je ne suis pas à plaindre.
- Vous n'êtes pas à plaindre tout de même !
- Si, *en fait*, je suis vraiment à plaindre parce que je suis très seul...
- J'imagine que cet acteur doit gagner des fortunes avec ses livres !
- *Au fait*, j'ai entendu dire que vous aviez beaucoup publié vous aussi ! (De Salins, 2002, p. 225)

Le type dialogal n'est sans doute pas le type de texte le plus innovant quant à son emploi dans les grammaires, mais sa présence à côté d'autres types de texte dans une G.D.S fait la différence seulement lorsqu'il permet de vérifier la susdite *diversité typologique* au niveau de conception d'une grammaire, en l'occurrence, *sémantique*.

Et voici ensuite quelques exemples choisis entre divers exemples de ce genre que l'on peut trouver dans la *Grammaire du sens et de l'expression* de Charaudeau (2005) :



1. Le mode d'organisation descriptif. Listes identificatoires (p. 669)



Extrait de *Chefs-d'œuvre de la bande dessinée*,
Éd. Planète, 1967.

2. Le mode d'organisation narratif. Les procédés liés au rythme, La condensation
(p. 751)



Plantu, Wolfgang, *tu feras informatique*, p. 103, La Découverte/Le Monde, 1988.

3. Le mode d'organisation argumentatif. La concession restrictive (p. 802)



Petite Encyclopédie du dessin drôle, Le Cherche-Midi éd., 1985.

Siné

4. Les mécanismes du sens et la construction des mots (p. 95)



Claire Bretécher, *Frustrés 4*, p. 23,
© Claire Bretécher, 1977.

5. Les catégories de la langue. La quantification et les quantificateurs. (p. 242)

À travers ces exemples, l'auteur de cette G.D.S apporte non seulement un message linguistique contextualisé par le biais d'un document qui vient de l'extérieur et s'ajuste au corps de l'œuvre, mais également il essaie de témoigner par l'apport de ce genre d'exemples, de la *contemporanéité* des usages de la langue et de la diversité des *situations* de communication dans lesquelles tout sujet parlant pourra être amené à s'exprimer. Et en même temps cela témoigne du fait que les usages ne se limitent pas à la tradition des citations littéraires, miroir du *bon usage* de la langue. La prise en compte de la variété textuelle pour les exemples recouvre également le double oral/écrit : les textes issus de la presse, de BD, etc. affirment l'authenticité des variations non-écrites.

Conclusion

Une grammaire du sens a besoin de mettre l'homme au cœur du débat technique (des grammairiens-concepteurs) pour s'organiser autour de celui-ci. Cet homme, le *sujet parlant* ou encore l'*usager*, dispose d'une possibilité conceptuelle par laquelle ses intentions trouvent des formes adéquates à l'expression, dans une situation de communication. Cette possibilité conceptuelle est la *langue* elle-même qui subit le choix intentionnel du locuteur pour se voir transformée en *discours*. Qui dit discours dit aussi diversité des formes, des produits langagiers de l'homme, des usages.

Dans cet article nous avons voulu démontrer que pour élaborer une description onomasiologique de la langue, il y a des principes à prendre en compte. Une *grammaire du sens* étant une grammaire du sujet parlant, les catégories de la langue seront regroupées autour de ses intentions. Ce type de grammaire doit pouvoir refléter un rapport langue/discours où le discours est servi par la langue. Finalement ce type de grammaire s'intéresse aux enjeux communicatifs que les faits de langage suscitent. La prise en compte du concept d'*effets de discours* a un rapport direct avec la typologie des usages vivants de la langue ; nous avons vu comment l'application de ce dernier critère d'élaboration se manifestait dans les exemples tirés des deux G.D.S.

Cette étude a voulu s'aligner en grande partie sur l'objectif général des recherches académiques qui se mènent ces dernières années par les spécialistes de la description des langues et, plus précisément les grammairiens, dans le domaine de la conception grammaticale. La question de l'analyse la conception des grammaires sémantiques et leurs critères de structuration n'étant que très peu explorée, il sera indispensable de développer ce domaine de recherche si nous croyons que le futur référentiel de la conception des grammaires doit réserver au moins certaines parties à la structuration des grammaires onomasiologiques.

Notes

¹ Grammaire pour l'enseignement-apprentissage du FLE. Didier, 2004.

² A ne pas confondre avec le double **règles d'usage** (règles morphosyntaxiques)/ **règle d'emploi** (caractéristiques liés au locuteur, statut social, registres de langue, etc.).

Bibliographie

ARNAVIELLE Teddy et GILLES Siouffi, « Écrire une grammaire du français aujourd'hui », in *Langue française*, 2012/4 (n°176), pp. 3-10.

CHARAUDEAU Patrick, « De l'enseignement d'une grammaire du sens », in *Le français aujourd'hui*, octobre 2001, n° 135, pp. 20-30.

CHARAUDEAU Patrick, « Une grammaire pour s'exprimer et réfléchir », in *Faire une grammaire, faire de la grammaire, Les cahiers du CIEP*, Didier, octobre 2001.

CHARAUDEAU Patrick, *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette, Paris, 2005.

COMBETTES Bernard, « De quelques problèmes spécifiques à l'élaboration d'une

Communicative. Analyse de grammaires et de manuels », in *Revue de Didactologie des langues-cultures*, 2001/2, N°122.

COURTILLON Janine, « L'approche notionnelle de la grammaire », in *Grammaire et Français Langue Etrangère. Actes du Colloque de l'A.N.E.F.L.E.*, 18 et 19 nov, Grenoble, 1989. pp. 46-50.

COURTILLON Janine, « La grammaire sémantique et l'approche communicative », in *Le Français dans le Monde*, numéro spécial, février-mars 1989, pp. 113-122.

COURTILLON Janine, « La mise en œuvre de la grammaire du sens dans l'approche Grammaire historique », in *Langue française*, 2012/4 (n°176), pp. 69-83.

DEULOFEU Henri-José et DEBAISIEUX Jeanne-Marie, « Une tâche à accomplir pour la linguistique française du XXI^e siècle : élaborer une grammaire des usages du français », in *Langue française*, 2012/4 (n°176), pp. 27-46.

GERMAIN Claude, *La sémantique fonctionnelle*, Presses universitaires de France, Paris, 1981.

GREVISSE Maurice, *Le bon usage : Grammaire française*, 14^{ème} éd, Duculot, Paris, 2007.

GUILLAUME Gustave, « Observation et explication dans la science du langage (I) » [1958], in *Langage et science du langage*, Nizet, Paris, Presses de l'Université Laval, 1964, pp. 25-45.

GUILLAUME Gustave, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, Les Presses de l'Université Laval-Québec, Klincksieck, Paris, 1946-1948.

HJELMSLEV Louis, « Langue et parole », in *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 1942, n°2,

LYONS John, *Sémantique linguistique*, Larousse, Paris, 2003.

PELLAT Jean-Christophe et MARTIN Riegel, « La Grammaire méthodique du français: élaboration d'une grammaire linguistique globale », in *Langue française*, 2012/4 (n°176), pp. 11-26.

PELLAT Jean-Christophe, « Les domaines de la description grammaticale, Enseigner la langue de l'école au lycée », in *Le français aujourd'hui*, Actes de congrès de Besançon, 2002, pp. 36-43.

Repris dans *Essais linguistiques*, Éditions de Minuit, Paris, 1971.

SALINS Geneviève-Dominique de, *Grammaire pour l'enseignement/apprentissage du FLE*, Didier, Paris, 2004.